

FORMULAIRE GUIDE DES ASSOCIATIONS

IDENTIFICATION

Nom de l'Association

.....

Nom d'un correspondant

.....

Adresse du siège social

.....

Code Postal..... Commune.....

☎/...../...../...../..... Fax/...../...../...../..... Courriel

Adresse du site internet Code IRIS

OBJET STATUTAIRE

.....

.....

.....

DOMAINE D'ACTIVITÉ

.....

.....

.....

LIEU D'ACTIVITE

.....

.....

.....

SITUATION JURIDIQUE

Association déclarée à la préfecture du département de

le / / sous le n°..... publié au JO le / /

Dernière modification statutaire le / / déclarée en préfecture le / /

Reconnue d'utilité publique oui non

Agréée ou affiliée à un organisme oui non

(fédération, comité départemental, etc)

Si oui, le(s)quel(s)

.....

Président(e)

M. Mme Mlle Prénom NOM.....

☎/...../...../...../..... Courriel

AUTORISATION DE MISE EN LIGNE

M. Mme Mlle

Président(e) Autre titre (préciser)

de l'association (préciser son nom)

• atteste de l'exactitude des données ci-dessus référencées et autorise par la présente, la Ville de Nevers et ses représentants à exploiter ces informations et le cas échéant à les diffuser dans le respect de la législation correspondante aux droits et libertés d'informations.

• prend note que la Ville mettra à jour les informations suivant les indications que l'association transmettra ou suivant les renseignements pris dans les médias (presse...).

A tout moment, l'association peut demander la modification de données la concernant.

A le 20

Signature,

Lu et approuvé

POUR LES NOUVELLES ASSOCIATIONS

Pièces à joindre au formulaire pour la prise en compte de la demande

- Statuts de l'association
- Liste des membres du conseil d'administration et/ou des membres du bureau
- Récépissé de déclaration de la Préfecture
- Déclaration au Journal Officiel
- Compte rendu de la dernière assemblée générale
- Assurance en responsabilité civile
- Assurance pour risques locatifs (du fait de l'occupation de locaux mis à disposition par la Ville de Nevers)

La demande de mise en ligne ne vaut pas inscription sur le site, la Ville se réservant le droit d'écarter toute association qu'elle considérerait trop éloignée de l'intérêt général.

Les informations ci-dessus recueillies sont nécessaires pour la réalisation de l'annuaire Internet des Associations que la Ville de Nevers souhaite mettre en ligne sur son site www.ville-nevers.fr.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui concernent votre structure. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

Secrétariat général de la VILLE DE NEVERS - Place de l'Hôtel de Ville - 58036 NEVERS Cedex ou envoyer un message via le site de de la Ville, dans Direction des Projets Associatifs